

IREBY **Pro**



**LE PROGRAMME D'INCITATION À
DESTINATION DES ENTREPRISES
POUR METTRE EN PLACE LE
FORFAIT MOBILITÉ DURABLE
(LOI LOM)**

www.ireby.pro

TransWay



Qu'est-ce que c'est ?

Un service simple permettant de mettre en place et d'administrer le Forfait Mobilité Durable dans l'entreprise (application de la loi LOM).

Ireby Pro, est le premier programme d'incitation à destination des entreprises. Cette solution rentre dans des objectifs de réalisation de Plan de Mobilité en proposant le suivi et l'export des données de mobilité de l'entreprise.

Ireby Pro permet également de récompenser les salariés d'une entreprise grâce à un espace récompenses dédié non fiscalisé et non chargé (choix de remboursement du Forfait Mobilité Durable de 0 à 400 € ou choix d'une dotation en chèques cadeaux).

Quels sont les avantages

employeurs ?

- Faciliter la mise en place de Forfait Mobilité Durable.
- Connecter nos applications de mobilités (covoiturage, vélo, télétravail, marche, transports en commun...).
- Disposer d'un outil rendu anonyme mais individualisé permettant de relever les pratiques de mobilités de l'entreprise.
- Permettre à l'entreprise d'extraire un bilan personnalisé et anonymisé des déplacements en fin d'année.
- Disposer d'un outil de récompenses pour valoriser les déplacements des salariés. Les récompenses sont achetées sur la plateforme auprès de nos partenaires (sans fiscalité et sans charges pour l'employeur).

Quels sont les avantages

salariés ?

- Les salariés utilisent les services déclaratifs de mobilité en connectant leurs applications (vélo, covoiturage, transports en commun ...).
- Les salariés cumulent des points selon leurs pratiques de déplacements. Ces points sont échangeables contre des « chèques cadeaux » et/ou un accès à des coupons réductions locaux et nationaux exclusifs.
- Des avantages toute l'année quelque soit la mobilité du salarié.

Ireby.pro fait partie de la suite de solutions Ireby



9 rue du Petit Chatelier 44300 Nantes - 06 76 98 58 77 - www.transway.fr
contact@transway.fr